



Vous partez étudier ou faire un stage à l'étranger ?

Les frais médicaux à l'étranger sont souvent très onéreux et mal remboursés pour les étudiants.

Partez en toute tranquillité avec une assurance internationale étudiante et bénéficiez d'un rapport garanties/prix imbattable !

Mondassur vous propose **Junior International**, une assurance pour étudiants internationaux offrant une excellente couverture à un tarif très compétitif.

- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**
- **Paiement direct** en cas d'hospitalisation
- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels et sans franchise jusqu'à 1.000.000€ (y compris Covid-19)**
- Assistance **rapatriement**
- **Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers**
- **Responsabilité civile pour la location de votre logement**
- Dommages aux **bagages y compris appareils électroniques au cours du séjour**
- **Remboursement des frais d'études en cas d'interruption**

Durée	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Tarifs	70€	100€	125€	160€	175€	190€	225€	255€	270€	295€	310€	330€

Pour les jeunes de moins de 36 ans
séjournant à l'étranger (hors USA et Canada) en études ou stages.

Devis Gratuit & Souscription en ligne - www.mondassur.com

+33 1 80 87 57 80 - contact@mondassur.com

Junior International assure les étudiants pour des séjours jusqu'à 12 mois à l'étranger au 1^{er} euro*	• Nature du séjour	Etudes et Stages
	• Territorialité	Monde entier (hors USA et Canada)
	• Durée maximale du séjour	12 mois max
	• Limite d'âge de l'assuré	35 ans inclus
	• Statut	Etudiant
	• Domicile de l'assuré	Union Européenne

GARANTIES	PLAFONDS & MONTANTS
Frais médicaux à l'étranger*	
❖ Hospitalisation	100% frais réels : max 1.000.000 €
❖ Médecine courante	100% frais réels : max 1.000.000 €
❖ Soins dentaires d'urgence	100% max par assuré : 300 €
❖ Franchise pour les soins	30€ par période d'assurance
Assistance & Rapatriement	
❖ Appel obligatoire au centre d'assistance	
❖ Transport de l'assuré au centre médical	100% frais réels
❖ Rapatriement de l'assuré à son domicile	100% frais réels
❖ Prise en charge d'un titre de transport pour accompagnant	Billet aller/retour
❖ Prise en charge des frais de séjour	Max par nuit : 100 € Max par assuré : 1000 €
❖ Retour anticipé	Billet retour simple
❖ Frais de recherche et secours	Max par assuré : 3.000 €
❖ Assistance juridique	Max par assuré : 3.000 €
❖ Caution pénale	Max par assuré : 30.000 €
Responsabilité Civile personnelle & villégiature	
❖ Dommages corporels, matériels et immatériels	Max par assuré : 4.500.000 €
❖ Dont dommages matériels et immatériels	Max par assuré : 450.000 €
❖ Franchise par sinistre	75 €
Perte, vol ou détérioration de bagages	
❖ Indemnisation dommages aux bagages	Max par assuré : 3.000 €
❖ Objets de valeur	Max par assuré : 1.500 €
❖ Franchise par sinistre	Pas de franchise
Individuelle accident	
❖ Capital décès	Max par assuré : 10.000 €
❖ Capital invalidité	Max par assuré : 50.000 €
(*) : Comprend les maladies et les accidents y compris Covid-19. L'assuré doit bénéficier d'un régime de sécurité sociale, franchise de 30€.	

Devis Gratuit & Souscription en ligne - www.mondassur.com

+33 1 80 87 57 80 - contact@mondassur.com